

CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE ANNUEL

JUGE-ARBITRE FEDERAL de plus de 50 ans
ou

TERRITORIAL

Saison 2021 / 2022

Je soussigné, Dr

Certifie que : Mme / Mr

Né(e) le

De la ligue de :

a bénéficié d'un examen clinique selon les règles proposées par la Société Française de Médecine du Sport avec recherche de facteurs de risque cardiovasculaire, recherche des signes aigus ou secondaires d'une atteinte COVID 19:

COCHER AU CHOIX

- ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage en compétition
- présente des facteurs de risque cardiovasculaire nécessitant la prescription d' examens médicaux complémentaires.
- a bénéficié d' examens complémentaires cardiologiques qui n'ont révélé aucune contre- indication à l' arbitrage en compétition :

- ECG de repos fait le .../.../.....
- Echographie cardiaque..... faite le .../.../.....
- Epreuve d' Effort faite le .../.../.....
- Autre / Préciser quel examen fait le .../.../.....

Fait le __ / __ / __ à

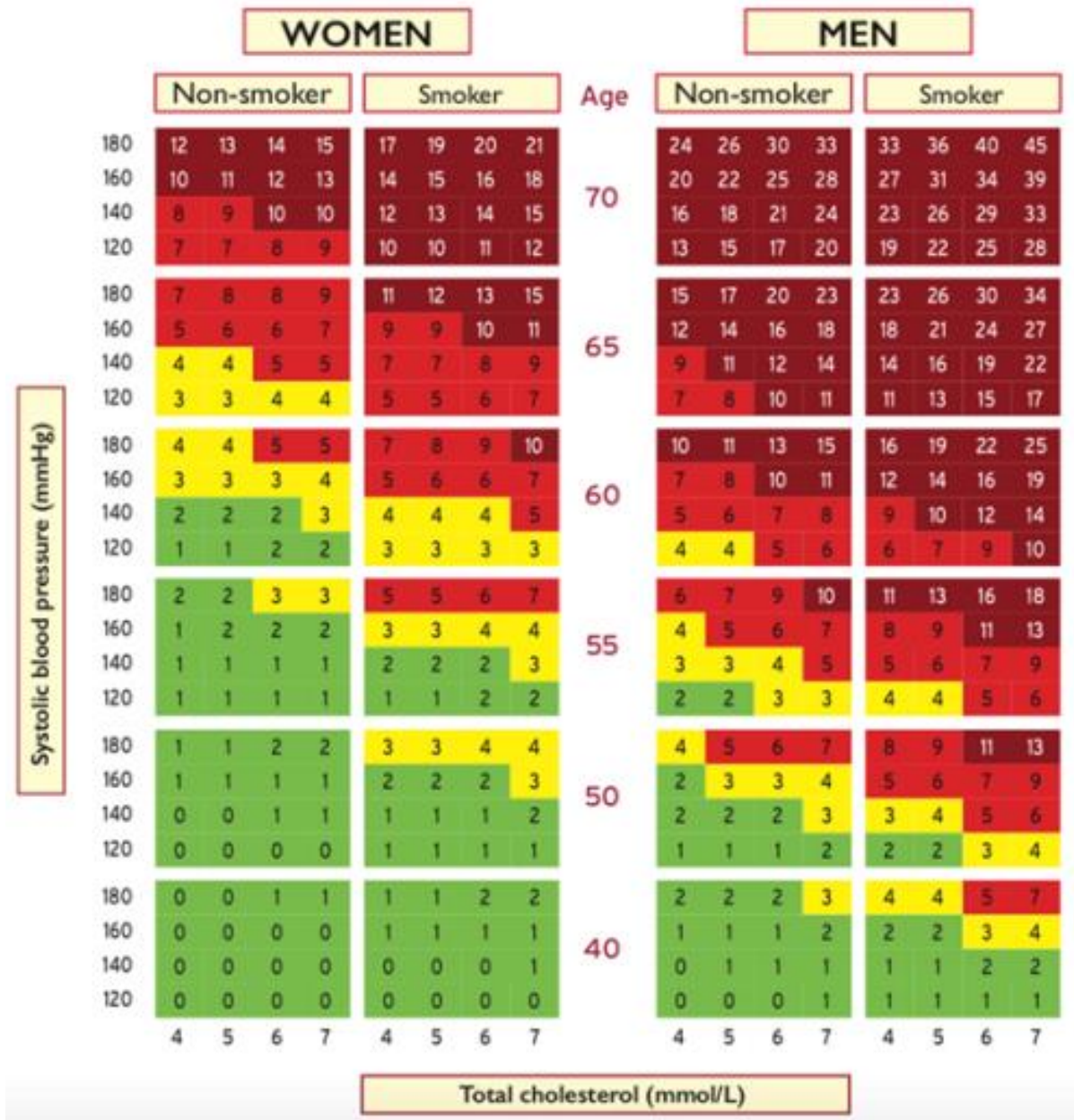
Signature et tampon du médecin :



FFHANDBALL

Le « SCORE »

Défini par la Société Européenne de Cardiologie dans ses dernières recommandations conduit à prescrire une Epreuve d'EFFORT « ciblée en fonction du risque



SCORE:

- 0 A 2 EX CLINIQUE ET ECG normaux :PAS d' EE
- 3 à 4 EE tous les 3 ans si le SCORE reste inchangé
- 5 à 9 EE (annuelle)(tapis bicyclette ou écho d'effort)

CAS PARTICULIERS : A- Très haut risque :- « SCORE » sup à 10

- ou histoire familiale cardiologique précoce,
- ou diabète
- ou hypercholestérolémie familiale.

Il est recommandé de procéder d'abord à une Imagerie initiale (si elle n'a jamais été réalisée) (Coroscanner ,ou scintigraphie d'effort ,ou IRM d'effort selon les cas) puis de réaliser EE annuelle.

B ATCD d'événement coronaire (sans CI à la reprise du Sport) : bilan cardiologique et EE annuelle

C Enfin pour mémoire : - tout symptôme d'effort doit être évalué par une Epreuve d'Effort.

TOUTE EPREUVE D'EFFORT DOIT ETRE MAXIMALE (menée à l'EPUISEMENT en dehors des Critères d'arrêt)